

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL HUIT, ET LE SAMEDI 22 MARS A 9H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEINI MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 29

votants : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 mars 2008.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEINI, FINZI, BETTATI, BRUN, LAMY, FAGGION, SALSEDO, DURAND, AUDOLI, SCIARRI, RIBER, AUDDINO, CARRE, BENALI-KAHOUL, TRANI, SIEGEL, ROGGIERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FERREIRA-PARDAL, TANGUY, GOURDIN, ALFONSI, BLONDIN, TIQUET, PIGNAL, IAICH.

REPRESENTES : Néant.

O B J E T :

ABSENTS : Néant.

Election des adjoints

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur André ROGGIERI.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-7-2

- Vu la délibération du 22 mars 2008 fixant à huit, le nombre de postes d'adjoints,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel avec obligation de parité pour ces listes.

Monsieur le Maire rappelle que cette obligation de parité n'est pas une obligation de stricte alternance.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après appel à candidature, une liste de candidats est présentée :

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

- M. Bruno BETTATI
- M. Bruno LAMY
- Mme Annie FINZI
- Mme Claude BRUN
- Mme Audrey FAGGION
- M. Richard SALSEDO
- Mme Laurence SCIARRI
- M. Franck RIBER

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

La liste « BETTATI » ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, avec 22 voix, est déclarée élue.

Les adjoints au maire, dans l'ordre du tableau, sont les suivants :

1/ M. Bruno BETTATI	1 ^{er} Adjoint,
2/ M. Bruno LAMY	2 ^{ème} Adjoint,
3/ Mme Annie FINZI	3 ^{ème} Adjoint,
4/ Mme Claude BRUN	4 ^{ème} Adjoint,
5/ Mme Audrey FAGGION	5 ^{ème} Adjoint,
6/ M. Richard SALSEDO	6 ^{ème} Adjoint,
7/ Mme Laurence SCIARRI	7 ^{ème} Adjoint,
8/ M. Franck RIBER	8 ^{ème} Adjoint,

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et ont été immédiatement installés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEINI